

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 26/04/2024  
Reçu en préfecture le 26/04/2024  
Publié le 26/04/2024  
ID : 081-248100497-20240415-2024DEL24-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 15 avril 2024 –

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

<b>Date de convocation :</b> 2 avril 2024	<b>Présents :</b> <b>Délégués titulaires :</b> Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., DELPERIE L., GOMEZ G., CHAZOTTES F., ROBERT C. (à partir de la délibération n° 2024/19), DEYMIE C. (à partir de la délibération n° 2024/22), FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J.-J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., IMBERT J., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C..
<b>Date d'affichage :</b> 2 avril 2024	<b>Délégués suppléants :</b> -
<b>Nombre de délégués en exercice :</b> 34	<b>Absents ayant donné pouvoir :</b> Mmes THOMAS G. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.), LAVAL-BARBANCE G. (pouvoir à M. ANDREOLLO B.), GUIBELIN A. (pouvoir à Mme GOMEZ G.), VERGNES N. (pouvoir à M. TARROUX H.), DEYMIE C. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E. jusqu'à la délibération n° 2024/21), SOLIER H. (pouvoir à M. BENEDET J.P.) et M. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.).
	<b>Absente :</b> Mme CAMPAGNARO M.C..
	<b>Secrétaire de séance :</b> M. ALBAR Eric.

### DEL 2024/24 : Subventions versées aux associations dans le cadre de la politique enfance.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Val 81 apporte un soutien financier aux associations « Familles rurales » et « Séga'liens » pour l'ALSH extrascolaire et l'ALSH périscolaire du mercredi ainsi qu'à l'association « La Maison des enfants » pour la crèche.

Il ajoute qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2024, le montant maximal de la subvention allouée par Val 81 aux associations précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 23 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions :

- Fixe pour l'année 2024, le montant maximal de la subvention allouée par Val 81 aux associations précitées » comme suit :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Actions</u>	<u>Montant maximal de la subvention annuelle au titre de l'année 2024</u>
Familles rurales	. ALSH extrascolaire	40 518,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	14 153,00 €
La Maison des enfants	. Crèche	62 000,00 €
Séga'liens	. ALSH extrascolaire	12 000,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	5 000,00 €

- autorise en conséquence le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire et notamment les avenants à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

**Le Président,**

**Guy GAVALDA.**



**Le Secrétaire de séance,**

**Eric ALBAR.**



Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 081-248100497-20240415-2024DEL24-DE